



Fait suite à la votation sur la LRTV du 14 juin 2015

Le PS répond aux 10 questions les plus importantes sur la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et sur le service public

1. Avons-nous besoin d'une SSR forte?

Oui. La Suisse, pays multilingue et fondé sur une démocratie directe, doit avoir une SSR forte. Le service public médiatique contribue à la cohésion sociale de notre pays. La SSR doit être active dans toutes les régions linguistiques et, avec ses programmes, susciter le débat politique et la formation d'opinion sur des thèmes nationaux et internationaux d'importance.

2. La SSR doit-elle aussi être active sur Internet?

L'avenir des médias va se jouer sur Internet. Il est anachronique et tout simplement absurde d'interdire à la SSR de tirer parti de ce canal de diffusion. Pour atteindre les objectifs du service public, il faut capter l'attention des hommes. Au XXI^e siècle, le service public doit donc aussi déployer son action sur Internet, à condition qu'il offre une plus-value journalistique. Quiconque souhaite rogner les ailes à la SSR sur Internet maintenant vise sa suppression.

3. La SSR doit-elle à l'avenir être autorisée à diffuser de la publicité?

Oui. La situation actuelle peut provisoirement être maintenue (publicité à la TV, pas de publicité à la radio ni sur Internet). Le passage au numérique place aussi la SSR devant de grands défis. Au cœur de ce processus de mutation, et alors qu'il n'y a pas péril en la demeure, le moment n'est pas bien choisi pour créer des incertitudes supplémentaires.

4. La Champions League, la formule 1, «Glanz und Gloria» ou encore le cinéma hollywoodien (liste que l'on pourrait combiner et allonger à volonté) peuvent-ils être considérés comme du service public?

L'autonomie des programmes est du ressort de la SSR – et cela doit rester ainsi. Le principe de base est le suivant: on a besoin d'une compréhension élargie du service public, qui englobe aussi le divertissement et le sport. Sans cela, le service public devient élitiste et ne parvient pas à remplir sa fonction d'intégration dans la société. «Avoir le droit de faire beaucoup, mais autrement que les prestataires commerciaux», tel est le mot d'ordre de la SSR. À la différence des prestataires commerciaux, la SSR garantit par ailleurs un rapport avec la Suisse. Dans les programmes, mais aussi dans la production.

5. La SSR est-elle trop grande?

Au cours des 15 dernières années approximativement, la SSR a misé dans une mesure excessive sur l'expansion et s'est trop souvent comportée comme n'importe quel groupe privé. Le résultat de la votation est à certains égards aussi une conséquence de cette tendance. Les responsables doivent maintenant revoir leur copie, se rappeler avec plus d'acuité leur raison d'être en tant que fournisseur de service public financé par la redevance et développer dans le dialogue social une identité en phase avec notre époque.

6. La SSR doit-elle être mieux contrôlée?

Une meilleure intégration de la SSR dans la société ne renforce pas seulement le contrôle démocratique, mais aussi la légitimation de la SSR au sein de la population. La SSR exploite

insuffisamment le potentiel gigantesque de son institutionnalisation dans la société civile en tant qu'association. En matière de questions stratégiques, c'est la gestion professionnelle qui prime; l'organisme responsable peut tout au plus approuver les décisions. On a par exemple besoin d'instruments pouvant se révéler efficaces avant même le lancement de nouveaux programmes et produits de la SSR. Une commission composée à large échelle qui dispose d'un droit de veto et dans laquelle sont aussi représentés, notamment, l'organisme responsable et les personnes assujetties à la redevance serait une voie possible.

7. La SSR doit-elle être plus transparente?

Oui. Les flux de trésorerie de la SSR doivent être rendus visibles et compréhensibles par tout un chacun. Quiconque travaille avec des fonds publics doit faire preuve de transparence. Cela est aussi valable pour les médias qui, par exemple, sont financés dans le cadre du splitting de la redevance. La présentation annuelle d'un rapport de gestion, qui outre des points d'ordre financier comprend aussi des questions de nature journalistique, peut également contribuer à nourrir le débat – important sous l'angle des données politiques de la démocratie – sur le rôle des médias dans une société démocratique.

8. La SSR est-elle responsable des problèmes des personnes privées?

Non, elle ne l'est pas. Pour les médias de moindre envergure, qui disposent de ressources très limitées, le passage au numérique constitue un énorme défi. Depuis plusieurs années, les géants de l'édition dégagent de nouveau des bénéfices qui se chiffrent par millions. Leurs «problèmes» ont avant tout aussi des causes internes. Ils ont réagi trop tard au passage au numérique. Et, avant tout, ils ont commencé à faire un usage abusif de leurs rédactions en les transformant en centres de profit forcenés de rendement, que leur produit soit un «journal gratuit» ou un «journal de qualité».

9. Les fonds alimentés par la redevance doivent-ils de plus en plus profiter aussi à d'autres médias que la SSR?

Oui, ils le doivent – et avec le splitting de la redevance, nous disposons déjà d'expériences allant dans ce sens. Un paysage médiatique digne d'une démocratie a besoin non seulement d'une SSR forte, mais aussi d'une diversité de médias journalistiques indépendants, que ce soit au niveau national, régional ou local. Le financement des médias doit être direct, de façon que l'on puisse contrer les tendances monopolisatrices et faire face aux problèmes de qualité dans les domaines de la presse et des médias en ligne, et afin que de nouveaux projets journalistiques puissent se concrétiser. L'argent ne doit pas être distribué selon le principe de l'arrosoir. Au contraire, il faut se doter de critères clairement établis (structure, conditions de travail, qualité) pour la répartition des subventions. Le PS s'attache actuellement à définir le mode de financement de médias journalistiques en ligne qui serait envisageable dans le cadre de la Constitution en l'état actuel.

10. La politique doit-elle dicter la stratégie à suivre à la SSR?

La définition d'une stratégie n'est pas le devoir de la politique, mais celui de la SSR. En prévision de l'octroi d'une nouvelle concession, en 2019, on exige toutefois de la SSR qu'elle dresse un état des lieux exhaustif, sur la base duquel le Parlement pourra fixer des lignes directrices claires pour le développement à venir de la SSR et de l'ensemble du système médiatique suisse.